



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 DECEMBRE 2022 A 18h30

Etaient présents :

Mme Anne-Marie TERRADE, Maire, Présidente de séance	Mme Véronique LANOË-MALIVERT, conseillère municipale
M Jean Paul BOSSARD, premier adjoint au maire	M Dominique GOUYGOU, conseiller municipal
Mme Chantal BLAINEAU, adjointe au maire	Mme Bénédicte MONTEGU, conseillère municipale
M Patrick GRENIER, adjoint au maire	M Vincent MORA, conseiller municipal
Mme Christine SCHWARTZWEBER, adjointe au maire	M Yannick MOREAU, conseiller municipal,
M Rémi SARRAT, adjoint au maire	Mme Cécile PRUDHOMME, conseillère municipale
Mme Cécile DESCLAUX, conseillère municipale	
M Anthony DOUET, conseiller municipal	

Avait donné pouvoir :

Mme Isabelle DUBOIS-DUMÉE, à Monsieur Anthony DOUET

Etaient absents excusés

Madame Amandine ROULAUD
Monsieur Jean-Pierre TRANCHET
Madame Isabelle DUBOIS-DUMÉE

Etaient absents non excusés :

M Laurent GAUTIER
Mme Manitraritiana CORBIN

Désignation des secrétaires de séance :

Anne-Marie TERRADE propose la nomination de deux secrétaires de séance : Monsieur Patrick GRENIER et Monsieur Anthony DOUET.

Monsieur Patrick GRENIER accepte.

Monsieur Anthony DOUET « Je n'ai pas mon ordinateur pour assurer cette mission que je ne peux accepter. Par contre, le sachant à l'avance, je veux bien être secrétaire de séance lors du prochain Conseil Municipal ».

Madame Benedicte MONTEGU souhaite que les élus pressentis pour assurer le secrétariat de séance soient prévenus avant pour pouvoir venir avec un ordinateur. Ce à quoi Madame le maire répond que ce n'est pas possible et que chacun peut venir avec son ordinateur s'il le souhaite.

Chantal BLAINEAU se propose pour être la deuxième secrétaire de séance. Anne-Marie TERRADE accepte.

Monsieur Patrick GRENIER et Madame Chantal BLAINEAU sont désignés secrétaires de séance à l'unanimité.

Madame le Maire soumet au vote le procès verbal de la séance du 26 octobre 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

DOSSIER N°1 : AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DU BOISSEAU SUR LA RD 939 **CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE EMANANT DU DEPARTEMENT,** **PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : Jean Paul BOSSARD, 1^{er} adjoint présente le projet d'aménagement de la traverse du Boisseau sur la route départementale RD939 et le nouveau plan de circulation. Fermeture du chemin des Deux Vallées, de la rue des Etangs. Création d'une place de retournement Chemin des deux vallées.
Début travaux : mars 2023 Fin des travaux : juin 2023. Il présente également le plan de financement pour ce dossier.

Discussions :

Véronique LANOË-MALIVERT : Pour les communes, le taux d'autofinancement n'est-il pas passé de 20 à 30 % ?

Anne-Marie TERRADE : non

Bénédicte MONTÉGU : Si on dépose une demande de subvention de DETR pour ce projet, on ne pourra pas avoir de DETR pour les travaux de la route des Sablons. Ce ne serait pas plus intéressant de la demander pour ces travaux dont le montant est plus important ?

Jean Paul BOSSARD : Pour les travaux de voirie communale on ne peut pas demander de DETR, seule les amendes de police sont possibles. Elles vont être remplacées par le plan Charente mobilité douce.

Véronique LANOË-MALIVERT : Si on ne perçoit pas la totalité des subventions demandées, je suppose que la commune a suffisamment de recettes pour faire les travaux.

Jean Paul BOSSARD : Oui, il faudra.

Vote à l'unanimité : 15 voix pour

VALIDE le projet,

DECIDE d'acter le plan de financement présenté,

AUTORISE Madame le Maire à faire toutes les demandes de subventions utiles pour financer cette opération auprès de l'Etat et du Conseil Départemental et à signer tous les documents y afférents,

DECIDE d'acter les termes du projet de convention présenté,

AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention et tout avenant avec le Département de la Charente traitant de ce dossier.

DOSSIER N°2 : MOTION SUR LES FINANCES LOCALES

Madame le maire présente une motion proposée par l'Association des Maires de France (AMF)^o relative à la situation des finances locales des Collectivités.

Discussions :

Bénédicte MONTÉGU : Pour moi, c'est assez difficile à comprendre, la CVAE c'est quoi ?

Patrick GRENIER : la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises remplace la Taxe Professionnelle mais toutes les entreprises n'y sont pas assujetties. Il faut que les entreprises réalisent plus de 500 000 € de chiffres d'affaires H.T.

Bénédicte MONTÉGU : Donc on demande à ce qu'elle ne soit pas supprimée ou qu'elle soit remplacée par une autre contribution ? La DGF n'est pas indexée sur l'inflation ?

Patrick GRENIER : Oui on demande à ce qu'elle soit indexée, car tous les ans elle baisse.

Le volet énergies est à souligner. L'AMF demande des compensations pour les collectivités.

Jean Paul BOSSARD : Pour les contrats de - de 36 kWh on aura le bouclier de 15 % (contrats bleus)

Patrick GRENIER : Pour les contrats de + de 36 kWh, le coût va être multiplié par 4, la commune devrait bénéficier de l'amortisseur électricité.

Véronique LANOË-MALIVERT : Quel est le fournisseur d'énergie électrique ?

Jean Paul BOSSARD : EDF

Bénédicte MONTÉGU : Pour les petites lignes on peut sortir du groupement.

Jean Paul BOSSARD : Oui c'est fait. La commune bénéficiera du bouclier tarifaire. L'augmentation du coût de l'électricité est plafonnée à 15 %.

Anne-Marie TERRADE : le Sénat s'est prononcé contre la suppression de la CVAE mais le processus parlementaire n'est pas terminé.

Vote à l'unanimité : 15 voix pour

DOSSIER N°3 SANS DELIBERATION : POINT D'INFORMATION SUR LE PROJET DU PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU THIE / LE GOT

Anne-Marie TERRADE : J'ai demandé à la Direction Départementale des Territoires (DDT) de venir nous expliquer les procédures et à certaines communes qui ont eu ce type d'expériences. La réunion est prévue le 11 janvier 2023. La DDT confirme que la procédure est très longue. L'enquête publique n'est pas encore lancée et nous serons les premiers à être informés. Les services de la Préfecture demanderont à la commune de donner un avis sur ce projet dans un délai de deux mois. L'enquête aura lieu ensuite et le commissaire enquêteur

rendra son rapport à la Préfecture. Madame la Préfète prendra la décision de signer ou non le permis de construire.

Bénédicte MONTÉGU : Qui fait la publicité pour prévenir les Diracois.

Anne-Marie TERRADE : C'est l'Etat.

Jean Paul BOSSARD : Avis dans les annonces légales de la presse.

Anne-Marie TERRADE : Si vous connaissez des personnes qui sont d'ores et déjà contre le projet, elles peuvent constituer une association.

Véronique LANOË-MALIVERT : Est-ce que des communes ont eu les mêmes expériences sur des surfaces aussi importantes que celles de Dirac ?

Anne-Marie TERRADE : Oui.

Anthony DOUET : As-tu eu des contacts avec Photosols ?

Anne-Marie TERRADE : Non, c'est beaucoup trop tôt.

QUESTIONS DIVERSES :

Elections Législatives :

Anne-Marie TERRADE informe que les nouvelles Elections Législatives partielles les dérouleront les 22 et 29 janvier 2023.

Cécile DESCLAUX précise que la commission de révision des listes électorales doit se réunir entre le 29 et le 31 décembre 2022. La commission se réunira le 30 décembre 2022 à 9h00.

Vœux du Maire :

Patrick GRENIER indique que la cérémonie des vœux du maire est prévue le 7 janvier 2023. Cette cérémonie n'a pas eu lieu depuis 2020.

Budget :

Patrick GRENIER annonce une réunion préparatoire pour le budget fin janvier, début février.

Bénédicte MONTÉGU demande pourquoi la délibération sur le règlement budgétaire et financier qui avait été retirée de l'ordre du jour du précédent conseil n'a pas été réinscrite à l'ordre du jour ?

Anne-Marie TERRADE précise que bien que le règlement budgétaire et financier ne soit pas obligatoire pour Dirac, elle va reprendre contact avec le trésorier pour le rédiger correctement afin que la commune en soit dotée.

Ecole :

Dominique GOUYGOU signale que l'éclairage extérieur de l'école ne fonctionne pas. La réparation sera effectuée.

Eclairage public :

Bénédicte MONTÉGU revient sur le devis du SDEG16 concernant l'éclairage de l'Eglise. Elle regrette que les travaux ne soient pas faits alors qu'ils étaient prévus au budget. Elle craint que ces travaux ne soient jamais réalisés. Elle ne manquera pas de réaborder le sujet pour qu'ils apparaissent dans un prochain budget d'autant que le SDEG propose un éclairage à 40 Watts au lieu de 800 Watts actuellement.

Anne-Marie TERRADE précise que ce devis n'a pas été signé.

Pour **Véronique LANOË-MALIVERT** on peut signer le devis même si on ne fait pas les travaux immédiatement, pour en garantir le montant.

Rémi SARRAT indique que des élus ont travaillé sur les économies à réaliser et ont demandé à certaines associations de faire un effort sur les consommations électriques (chauffage, éclairage). On ne peut pas leur demander de faire des économies si en même temps la collectivité éclaire la façade l'église, même à 40 Watts. La collectivité doit montrer l'exemple.

Bénédicte MONTÉGU précise qu'il ne s'agit pas d'éclairer l'église dans le contexte actuel, mais de faire les travaux de réparation prévus au budget 2022.

Patrick GRENIER confirme le report des travaux sans qu'ils soient pour autant remis en question, et **Bénédicte MONTÉGU** acquiesce. Cette église est jolie et mérite d'être éclairée à nouveau.

Patrick GRENIER précise que dans un souci d'économie, seuls les commerces sont éclairés pendant 2 heures pour Noël.

Véronique LANOË-MALIVERT regrette pour les enfants que l'école ne soit pas éclairée pour les fêtes de Noël avec des Leds.

Anne-Marie TERRADE : Des efforts sont également faits en mairie. Les thermostats sont positionnés à 19 °. La température ambiante varie entre 17 et 19 °.

Cartéclima :

Anthony DOUET souhaite avoir une réponse à sa proposition faite par mail pour se positionner en tant que référent Cartéclima !

Anne-Marie TERRADE indique qu'elle va y réfléchir n'ayant pas eu le temps d'étudier le sujet

Anthony DOUET souhaite en reparler collectivement, et espère que Madame le Maire ne prendra pas seule la décision, considérant qu'il faut faire un pas l'un vers l'autre.

Bénédicte MONTÉGU précise qu'il a été demandé à ce que 1 ou 2 élus soient désignés en plus du Maire pour que la commune soit toujours représentée.

Véronique LANOË-MALIVERT et **Bénédicte MONTÉGU** reconnaissent les compétences d'Anthony DOUET qui justifieraient cette désignation.

Pour Rémi SARRAT, Il serait bien de procéder dans l'ordre. Le Maire a été saisi d'une demande par GA pour nommer une personne et ensuite que cela se passe de façon règlementaire pour la désignation.

Véronique LANOË-MALIVERT dit avoir espéré qu'au fil du temps l'assemblée ici présente se dirigerait vers un peu plus de transparence, de démocratie...

Borne de recharge électrique :

Bénédicte MONTÉGU s'inquiète de savoir si la demande concernant l'installation a été faite auprès du SDEG. Ce à quoi Anne-Marie TERRADE répond qu'elle le fera prochainement.

RD104 :

Yannick MOREAU demande si la commune a interrogé le Conseil Départemental à propos du danger que représente la traversée de la RD104

Jean Paul BOSSARD indique qu'une signalisation au sol a été demandée au CD16 qui n'a pas encore répondu. Il appartient à la commune de mettre une signalétique à la sortie des chemins ruraux.

Dirac Infos :

Le Dirac Infos est à l'impression et la distribution devra être faite avant les fêtes.

Défibrillateur extérieur :

Pour répondre à la demande de Bénédicte MONTÉGU, Patrick GRENIER précise que l'installation d'un défibrillateur extérieur, n'a pas encore étudié. Il faut envisager un endroit couvert mais visible et accessible à tous (sous le porche du cabinet médical ?).

Télé médecine :

Vincent MORA répond à **Bénédicte MONTÉGU** qu'il a travaillé à l'installation d'un dispositif de télé médecine à la résidence Clairbois. Une infirmière ou un soignant accompagne les résidents pour être en lien avec un médecin. Cela est réservé aux résidents et concerne des spécialités précises : escarres, ophtalmiques, surveillance de plaies, cardiologie.

Dominique GOUYGOU propose de suggérer à GrandAngoulême, à l'occasion d'une prochaine réunion du groupe de travail santé, d'envisager l'installation de cabines de télé médecine dans des pharmacies comme cela existe à certains endroits. La liste des pharmacies dotées d'une cabine de télé médecine pourrait être consultée en mairie ou sur le site de la commune.

Séance levée à 19h40.

A Dirac, le 16 janvier 2023

Madame le Maire,
Anne-Marie TERRADE

